

Elus ayant répondu à la mobilisation sur les Scènes conventionnées :

Députés (cf. pages suivantes, les différentes questions écrites posées)

Membres de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Mme Monique BOULESTIN, Députée de la Haute-Vienne (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > réponse du 2/08/11 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

Mme Danielle BOUSQUET, Députée des Côtes-d'Armor (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > réponse du 2/08/11 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

Mme Martine MARTINEL, Députée de la Haute-Garonne (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > question écrite à F. MITTERAND

M. Jean-Luc PERAT, Député du Nord (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > réponse du 2/08/11 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

M. Marcel ROGEMONT, Député Ile et Vilaine (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

M. Michel VAXES, Député des Bouches-du-Rhône (Groupe politique : Gauche démocrate et républicaine)

Autres Députés :

M. Jean-Marc AYRAULT, Député de Loire Atlantique (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

M. Jean GRELLIER, Député des Deux-Sèvres (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > réponse du 2/08/11 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

Mme Catherine QUERE, Députée de la Charente-Maritime (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > réponse du 2/08/11 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

M. André VALLINI, Député de l'Isère (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > réponse du 2/08/11 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

M. Michel VAUZELLE, Député des Bouches du Rhône (Groupe politique : Socialiste, radical, citoyen et divers gauche) > réponse du 2/08/11 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

Sénateurs (cf. pages suivantes, les différentes questions écrites posées)

Membres de la Commission Culture

Mme Françoise FERAT, Sénateur de la Marne (Groupe politique : Union Centriste)

M. Jean-Luc FICHET, Sénateur du Finistère (Groupe politique : Socialiste) > réponse du 15/09/2011 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

Mme Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine Maritime (Groupe politique : Union centriste)

Autres sénateurs

M. Michel BOUTANT, Sénateur de la Charente (Groupe politique : Socialiste) > réponse du 15/09/2011 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

M. Yves DAUDIGNY, Sénateur de l'Aisne (Groupe politique : Socialiste) > réponse du 15/09/2011 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

Mme Christiane DEMONTES, Sénatrice du Rhône (Groupe politique : Socialiste) > réponse du 15/09/2011 (cf. ci-dessous) suite à question écrite

M. Henri de RAINCOURT, Ministre des affaires étrangères et ancien Sénateur de l'Yonne

Présidents (ou représentants) de Conseils Généraux

M. Christian FAVIER, Président du CG du Val de Marne

M. Philippe GROVALET, Président du CG de Loire Atlantique

M. Michel PEZET, Conseiller général, délégué à la Culture, CG des Bouches-du-Rhône

Mme Nassimah DINDAR, Présidente du Conseil Général de la Réunion

Maires et organisations représentants les Maires

M. Michel DESTOT, Maire de Grenoble, Président de l'association « Maire des grandes villes »

Mme Claudine CORDILLOT, Maire de Villejuif

M. Jacques JP. MARTIN, Maire de Nogent sur Marne

M. Jacques REMILLER, Maire de Vienne – Député de l'Isère (Groupe politique : UMP)

Députés (par ordre alphabétique)

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 109664 - 13ème législature posée par Mme Boulestin Monique (Haute-Vienne - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 31/05/2011

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la vive inquiétude des acteurs de la culture face au redéploiement des crédits destinés aux scènes conventionnées. Ce dispositif, défini en 1999 dans le but de soutenir le spectacle vivant sur l'ensemble du territoire national, permet à près de 120 scènes conventionnées d'animer une vie culturelle indispensable au dynamisme de nos territoires et au lien social. Nombre de ces scènes conventionnées font face à des baisses de financement. Entre 2010 et 2011, la moyenne du crédit accordé est passée de 106 237 à 87 253 euros par an, soit une baisse de 17,87 % qui met en difficulté nombre de ces lieux culturels. Ces scènes conventionnées sont également très souvent financées par les collectivités locales, placées dans une situation financière très difficile du fait de la récente loi de réforme des collectivités territoriales et de la baisse des transferts financiers de l'État. Elle lui demande donc d'aider ces professionnels du spectacle vivant, en maintenant la garantie pérenne de l'État sur le programme des scènes conventionnées. Enfin, elle lui demande de faire en sorte que l'objectif initial des 150 scènes conventionnées soit atteint, voire dépassé tant les besoins au regard de l'aménagement culturel du territoire sont grands.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 102759 - 13ème législature posée par Mme Bousquet Danielle (Côtes-d'Armor - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 22/03/2011

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des scènes conventionnées. En effet, le président du Syndicat national des scènes publiques estime que les objectifs de la circulaire du 5 mai 1999, qui en définit les orientations, n'ont pas été atteints (nombre de scènes à créer, seuil de financement, évaluation des projets etc.). Il indique que les subventions de certaines salles ont baissé, selon lui sans motif et sans évaluation. De plus, les annonces récentes faites par le ministère aux directeurs d'équipement suscitent de vives inquiétudes, car a été évoqué le redéploiement de 400 000 euros en moyenne par direction régionale des affaires culturelles, sans aucune augmentation budgétaire. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre aux inquiétudes du Syndicat national des scènes publiques, notamment pour pérenniser les scènes conventionnées, atteindre et mettre à niveau les seuils de financements fixés par la circulaire de 1999 et augmenter le nombre de salles concernées.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 92099 - 13ème législature posée par M. Durand Yves (Nord - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 02/11/2010

M. Yves Durand attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des collectivités locales et des gestionnaires des scènes conventionnées après la parution de la note circulaire de son ministère en date du 31 août 2010. En effet, depuis 1999, de nouvelles orientations en faveur du spectacle vivant avaient élargi les aides financières de l'État aux lieux de diffusion artistique à une nouvelle catégorie : les scènes conventionnées, considérant qu'au-delà des réseaux nationaux constitués par les centres dramatiques et chorégraphiques et les scènes nationales, notre territoire comptait un grand nombre de lieux de diffusion et production qu'il fallait aider. Or la note circulaire du 31 août 2010 ne fait plus référence à la politique de soutien aux scènes conventionnées, remettant ainsi en cause l'engagement de l'État aux côtés des collectivités publiques. En conséquence, il souhaiterait savoir s'il entend renoncer au soutien financier du réseau des scènes conventionnées et connaître les raisons qui ont motivé cette décision.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 93166 - 13ème législature posée par M. Giraud Joël (Hautes-Alpes - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 16/11/2010

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la vive préoccupation des élus locaux et des responsables de scènes conventionnées quant à l'avenir de ces structures et au devenir de l'action culturelle en région. En effet, ceux-ci sont particulièrement inquiets de constater que les scènes conventionnées, essentielles au maillage culturel national, sont exclues de la liste des labels et réseaux ayant « vocation à structurer sur le long terme la qualité de l'offre artistique et l'activité professionnelle ». En effet, ces structures ne figurent pas dans la circulaire du 31 août 2010 portant sur la mise en œuvre de la politique partenariale de l'État dans le champ culturel. Alors que les scènes conventionnées, principalement soutenues par les collectivités territoriales, bénéficient actuellement de l'accompagnement des directions régionales des affaires culturelles, leurs responsables craignent que l'État ne remette en cause sa participation financière, à très court terme. Certains de ces théâtres permettent à de jeunes créateurs ou de jeunes artistes de se produire avant d'exercer leur talent sur de plus grandes scènes. Face au désengagement financier de l'État, ils sont menacés de fermeture. Il est pourtant dans les missions fondamentales de l'État de contribuer à la création artistique et le soutien de l'État apparaît indispensable au fonctionnement de ses structures qui participent pleinement à la vie culturelle et artistique du pays. Aussi au moment où le Gouvernement prétend faire une priorité de l'éducation artistique et du droit à la culture pour tous, il lui demande de lui indiquer les

dispositions que le Gouvernement entend prendre afin que l'existence des 117 scènes conventionnées qui participent au lien social, à la création artistique et à l'accès de tous à la culture, soit pérennisée.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 109026 - 13ème législature posée par M. Grellier Jean (Deux-Sèvres - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 24/05/2011

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des scènes conventionnées et de leur avenir. Acteurs essentiels de l'aménagement culturel des territoires, les scènes conventionnées soutiennent la création artistique en matière de spectacle vivant, assurent une diffusion de qualité via une programmation riche et variée, dans des zones parfois très rurales et jouent un rôle majeur en matière d'éducation artistique auprès des populations de leurs territoires. Créé en 1999, par la ministre de la culture, ce programme national avait pour ambition d'atteindre 150 scènes conventionnées sur l'ensemble du territoire. Actuellement 118 scènes conventionnées sont dénombrées. Dans le même temps, la moyenne de financement par scène est tombée de 106 237 euros en 2010 à 87 253 euros en 2011, soit une baisse moyenne de plus de 18 000 euros. Les entretiens de Valois, dont la circulaire du 31 août 2010 du ministère de la culture aux préfets, relative aux labels et aux réseaux nationaux, est le prolongement, n'ont pas permis de consolider le programme des scènes conventionnées et de lui donner de la visibilité pour les années qui viennent. Aujourd'hui, la pérennité de ce programme n'est pas assurée. Pourtant les structures qui le portent assurent des missions de service public essentielles en matière de diffusion culturelle et d'éducation artistique. Aussi, compte tenu de ces enjeux et de la demande renouvelée des professionnels de ce secteur à vouloir établir un dialogue constructif avec le ministère de la culture, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quelles mesures un échange fructueux pourra s'établir d'ici peu à ce sujet afin de donner des perspectives d'avenir à ce programme qui fait ses preuves.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 115055 posée par Mme Martine Martinel (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Haute-Garonne)

publiée au JO le 26/07/2011

Mme Martine Martinel attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la vive inquiétude des acteurs de la culture face au redéploiement des crédits destinés aux scènes conventionnées. Le programme national de « scènes conventionnées » adopté en 1999 prévoyait la création de 150 scènes en France et avait pour ambition de poursuivre l'aménagement culturel du territoire, d'encourager les démarches inventives d'action culturelle, de contribuer à une meilleure diffusion de l'ensemble des genres artistiques, de soutenir les compagnies indépendantes et d'attirer de nouveaux publics. En dépit de cet objectif, le syndicat national des scènes publiques dénombre aujourd'hui 118 scènes conventionnées, dont le niveau moyen de financement diminue de plus de 17 % en 2011 par rapport à 2010 (soit 87 253 euros en 2011 contre 106 237 euros en 2010). Ces scènes conventionnées sont également très souvent financées par les collectivités locales, placées dans une situation financière très difficile du fait de la récente loi de réforme des collectivités territoriales et de la baisse des transferts financiers de l'État. Elle lui demande donc d'aider ces professionnels du spectacle vivant, en maintenant la garantie pérenne de l'État sur le programme des scènes conventionnées. Enfin, elle lui demande de faire en sorte que l'objectif initial des 150 scènes conventionnées soit atteint, voire dépassé tant les besoins au regard de l'aménagement culturel du territoire sont grands.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 108347 - 13ème législature posée par M. Pérat Jean-Luc (Nord - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 17/05/2011

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des scènes conventionnées dont les orientations ont été définies par la circulaire du 5 mai 1999. Près de cent vingt scènes publiques sont entrées dans le programme national de "scènes conventionnées", essentielles au maillage culturel national et à l'aménagement du territoire. Or ces structures ne figurent pas dans la circulaire du 31 août 2010 portant sur la mise en oeuvre de la politique partenariale de l'État dans le champ culturel. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que l'existence des scènes conventionnées qui participent au lien social, à la création artistique et à l'accès de tous à la culture soit pérennisée.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 108346 - 13ème législature posée par Mme Quéré Catherine (Charente-Maritime - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 17/05/2011

Mme Catherine Quéré attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des scènes conventionnées. En effet, le président du Syndicat national des scènes publiques estime que les objectifs de la circulaire du 5 mai 1999, qui en définit les orientations, n'ont pas été atteints (nombre de scènes à créer, seuil de financement, évaluation des projets, etc.). Il indique que les subventions de certaines salles ont baissé, selon lui sans motif et sans évaluation. De plus, les annonces récentes faites par le ministère aux directeurs d'équipement suscitent de vives inquiétudes, car a été évoqué le redéploiement de 400 000 euros en moyenne par direction régionale des affaires culturelles, sans aucune augmentation budgétaire. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre aux inquiétudes du Syndicat national des scènes publiques, notamment pour pérenniser les scènes conventionnées, atteindre et mettre à niveau les seuils de financements fixés par la circulaire de 1999 et augmenter le nombre de salles concernées.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 109025 - 13ème législature posée par M. Vallini André (Isère - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 24/05/2011

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la diminution des financements accordés aux scènes conventionnées. Le programme national de « scènes conventionnées » adopté en 1999 prévoyait la création de 150 scènes en France et avait pour ambition de poursuivre l'aménagement culturel du territoire, d'encourager les démarches inventives d'action culturelle, de contribuer à une meilleure diffusion de l'ensemble des genres artistiques, de soutenir les compagnies indépendantes et d'attirer de nouveaux publics. En dépit de cet objectif, le Syndicat national des scènes publiques dénombre aujourd'hui 118 scènes conventionnées, dont le niveau moyen de financement diminue de plus de 17 % en 2011 par rapport à 2010 (soit 87 253 euros en 2011 contre 106 237 euros en 2010). Les redéploiements budgétaires en cours ou à venir au sein des DRAC inquiètent fortement les professionnels du secteur, qui redoutent la disparition de certaines scènes et la remise en cause de ce programme. Aussi il lui demande quelles réponses il entend apporter pour garantir la pérennité des scènes conventionnées.

Arts et spectacles - spectacle vivant - scènes conventionnées. financement

Question écrite n° 107640 - 13ème législature posée par M. Vauzelle Michel (Bouches-du-Rhône - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche)

publiée au JO le 10/05/2011

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la vive inquiétude des acteurs de la culture face au redéploiement des crédits destinés aux scènes conventionnées. Ce dispositif, défini en 1999 dans le but de soutenir le spectacle vivant sur l'ensemble du territoire national, permet à près de 120 scènes conventionnées d'animer une vie culturelle indispensable au dynamisme de nos territoires et au lien social. Nombre de ces scènes conventionnées font face à des baisses de financement. Entre 2010 et 2011, la moyenne des crédits accordés est passée de 106 237 à 87 253 euros par an, soit une baisse de 17,87 % qui met en difficulté plusieurs de ces lieux culturels, le théâtre de Grasse et le Sémaphore en ce qui concerne la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple. Les redéploiements budgétaires actuels amèneront à de nouvelles baisses de ces crédits, à une diminution du nombre de scènes conventionnées voire à une précarisation dans le temps des aides accordées. Ces scènes conventionnées sont très souvent financées également par les collectivités locales, placées dans une situation financière très difficile du fait de la récente loi de réforme des collectivités territoriales et de la baisse des transferts financiers de l'État. Il lui demande donc d'aider ces professionnels du spectacle vivant en maintenant la garantie pérenne de l'État sur le programme des scènes conventionnées, en rattrapant le seuil initial de financement pour les scènes conventionnées qui ne l'auraient pas encore atteint et en réévaluant ce seuil. Enfin, il lui demande de faire en sorte que l'objectif initial des 150 scènes conventionnées soit atteint voire dépassé tant les besoins au regard de l'aménagement culturel du territoire sont grands.

Sénateurs (par ordre alphabétique)

Question écrite n° 18966 de M. Michel Boutant (Charente - SOC)

Publiée dans le JO Sénat du 16/06/2011 - page 1564

M. Michel Boutant attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la problématique du financement des scènes conventionnées.

Le programme national dit des « scènes conventionnées » a été créé en 1999 par une circulaire du ministère de la culture. Ce sont aujourd'hui 118 scènes nationales qui sont associées à ce programme. L'objectif initialement affiché était d'arriver à 150 scènes conventionnées sur tout le territoire.

Or, si l'on constate certes une augmentation du nombre de scènes entre 2010 et 2011 (de 101 à 118), on observe parallèlement une diminution des crédits alloués à ces structures. Chaque scène recevait en moyenne 106.237 euros en 2010 ; ce chiffre est passé à 87.253 euros en 2011, soit une baisse de près de 18 %.

L'intérêt culturel des scènes conventionnées pour nos territoires n'est pourtant plus à démontrer. La complémentarité avec les autres établissements labellisés par l'État est particulièrement appréciée. Au vu des nouvelles orientations du ministère, on peut pourtant maintenant s'attendre à une baisse du nombre de ces scènes, voire même à une remise en cause du programme.

Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions concernant l'avenir des scènes conventionnées en France.

Question écrite n° 18819 de M. Yves Daudigny (Aisne - SOC)

Publiée dans le JO Sénat du 02/06/2011 - page 1426

M. Yves Daudigny attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des professionnels de la culture, responsables des structures et d'élus locaux quant à l'avenir des scènes conventionnées dans nos territoires.

Ceux-ci s'alarment de la baisse du financement des scènes conventionnées par l'État. Alors que le nombre de scènes conventionnées est passé de 101 en 2010 à 118 en 2011, la moyenne de financement par scène tombe de 106 237 € à 87 253 € soit une baisse de plus de 17 %.

Lors de la création du programme national en 1999, l'objectif était la création de 150 structures permettant ainsi un maillage équilibré du territoire. Il faut souligner que les scènes conventionnées participent au dynamisme culturel dans nos territoires et sont également soutenues par les collectivités territoriales.

Le 31 août 2010, le ministère de la culture et de la communication a publié une circulaire en direction des préfets relative « aux labels et réseaux nationaux du spectacle vivant » visant à la mise en œuvre de la politique partenariale de l'État dans le champ culturel.

Or, les scènes conventionnées ne figurent pas dans cette circulaire.

Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de répondre à l'inquiétude légitime des acteurs culturels et de garantir l'existence d'un réseau dynamique de scènes conventionnées, essentiel à la vie culturelle nationale.

Question écrite n°18719 de Mme Christiane Demontès (Rhône - SOC)

Publiée dans le JO Sénat du 26/05/2011 - page 1354

Mme Christiane Demontès attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir des scènes conventionnées. En 1999, le ministère de la culture a acté la création d'un programme national de « scènes conventionnées ». Cette initiative devait permettre de soutenir et développer l'action culturelle sur l'ensemble de notre territoire.

Alors que l'objectif de ce plan national était d'atteindre 150 scènes conventionnées, 12 ans plus tard notre pays n'en compte que 118, ce qui, au regard des besoins réels, s'avère largement insuffisant. Qui plus est, le Syndicat national des scènes publiques déplore un désengagement de l'État, constatant une baisse des financements de près de 18 % par rapport à 2010, et craint fort que certaines structures ne viennent à fermer, faute de moyens.

Aussi, compte tenu des objectifs annoncés initialement par le Gouvernement dans ce programme, elle lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que des crédits suffisants soient effectivement alloués pour la sauvegarde et la multiplication des scènes conventionnées, dont l'intérêt n'est plus à démontrer en termes de développement de l'action culturelle dans nos territoires.

Question écrite n°19492 de M. Jean-Luc Fichet (Finistère - SOC)

Publiée dans le JO Sénat du 14/07/2011 - page 1849

M. Jean-Luc Fichet appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des scènes conventionnées. La circulaire n° 168110 du 5 mai 1999 du ministère de la culture et de la communication d'orientation pour la politique en faveur du spectacle vivant a créé le programme des scènes conventionnées autour d'un socle de qualités : programmation exigeante, large reconnaissance du milieu artistique, indépendance, ancrage territorial et participation significative des publics. En 2010, il existe 118 scènes conventionnées qui représentent un maillage territorial important et des lieux d'échanges entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs culturels. Les scènes conventionnées sont des outils d'aménagement territorial culturel. Or l'offre culturelle est essentielle à la vie d'un territoire. Dans ce contexte, il s'interroge sur les objectifs de l'État sur ces programmes. En effet, d'une part, les mouvements budgétaires en cours laissent présager une diminution de l'enveloppe des scènes conventionnées. D'autre part, la dernière circulaire du ministère de la culture sur les labels et réseaux nationaux du spectacle vivant ne prend pas en compte ces scènes conventionnées. Aussi, il lui demande de bien vouloir ouvrir un dialogue avec les acteurs des scènes conventionnées afin de lever toutes les ambiguïtés sur leur avenir.

Question écrite n°15637 de M. Ivan Renar (Nord - C RC-SPG)

publiée dans le JO Sénat du 21/10/2010 - page 2713

M. Ivan Renar attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la vive préoccupation des élus locaux et des responsables de scènes conventionnées quant à l'avenir de ces structures et au devenir de l'action culturelle en région. En effet, ceux-ci sont particulièrement inquiets de constater que les scènes conventionnées, essentielles au maillage culturel national, sont exclues de la liste des labels et réseaux ayant « vocation à structurer sur le long terme la qualité de l'offre artistique et l'activité professionnelle ». En effet, ces structures ne figurent pas dans la circulaire du 31 août 2010 portant sur la mise en œuvre de la politique partenariale de l'État dans le champ culturel. Alors que les scènes conventionnées, principalement soutenues par les collectivités territoriales, bénéficient actuellement de l'accompagnement des directions régionales des affaires culturelles, leurs responsables craignent que l'État ne remette en cause sa participation financière, à très court terme. Le soutien de l'État est pourtant indispensable au fonctionnement de ses structures qui participent pleinement à la vie culturelle et artistique du pays. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer les dispositions que le Gouvernement entend prendre afin que l'existence des 117 scènes conventionnées soit pérennisée.

Septembre 2011 suite aux Sénatoriales : La question a été retirée pour cause de fin de mandat